

**CONSEIL D'ADMINISTRATION DES E.P.L.E. (application Décret n°2014-1236 du 24/10/2014)**

Année scolaire 2015-2016

Nom Etablissement : Lycée de Saint Just  
Type : LGT

Adresse : 21 rue des Farges – 69321 Lyon Cédex 05

QUALITE	TITULAIRES		SUPPLEANTS	
	Noms	Prénoms	Noms	Prénoms
<b>I – ADMINISTRATION – Membres de droit</b>				
Chef d'établissement, président	1 VAISSIERE	Hélène		
Adjoint au chef d'établissement (1)	2 RICHEZ	Pascal		
Adjoint-gestionnaire de l'établissement	3 TRIPIER LARGERON	Annie		
Conseiller principal d'éducation (2)	4 SOULIER CHABERT	Martine		
Chef des travaux	5			
<b>II - ELUS LOCAUX</b>				
Collectivité territoriale rattachement	1 COSSON	Monique	1 PEILLON	Sarah
	2 SANGOUARD	Joëlle	2 TÊTE	Etienne
Représentants de la commune siège	1 RUDIGOZ	Thomas	1 FAURIE GAUTHIER	Céline
	2 JABOULAY de BEC	Bertrand	2 DUBIE	Magali
<b>OU si établissement public de coopération intercommunale (EPCI)</b>				
Collectivité territoriale rattachement	1		1	
	2		2	
Représentant de la commune siège	1		1	
Représentant de l'EPCI	1		1	
<b>III – PERSONNALITES QUALIFIEES</b>				
Si membres administration = 5	1			
Si membres administration < 5	1 RUELLE	Louis		
	2 LEVERRIER	Nathalie		
Total du premier tiers	10			
<b>IV – ELUS DES PERSONNELS DE L'ETABLISSEMENT</b>				
Personnels d'enseignement et d'éducation	1 PORTEJOIE	Céline	1 BIANQUIS	Jérôme
	2 UBACH	Stéphane	2 BLANCHET	Alain
	3 CINQ	Bruno	3 BARNY	Juliette
	4 GUILHIN	Gilles	4 LANARD	Renaud
	5 LAFAY	Isabelle	5 DUDERMEL	Olivier
	6 ESCASSUT	Sylvie	6 MAURY	Patrick
	7 GEITNER	Vincent	7 GARCIA	Laurent
Personnels administratifs, sociaux et de santé, techniques, ouvriers et de service (PATOSS)	1 RASTOLL	Michel	1 AMBARD	Christian
	2 AMBROISE	Catherine	2 MURAT	Marie-Renée
	3 SEBEI	Claudie	3 ORENES	Sandrine
Total du deuxième tiers	10			
<b>V – ELUS DES PARENTS D'ELEVES</b>				
	1 TOLLET	Christine	1 LEWI	Liliane
	2 BURGUNTER	Anne	2 DELHOMME	Marie-Pierre
	3 BROUX	Dominique	3 LACHENAL-CHEVALLET	Michaël
	4 DELUCE	Laurent	4 DI FERRO	Leslie
	5 TURBET-DELOF	Rémi	5 MARTIN	Francis
<b>– ELUS DES ELEVES</b>				
- 4 représentants des élèves dont 1 au moins classes post-bac si elles existent  - 1 représentant des élèves élu par le CVL	1 DEVAUREIX	Jean-Victor	1 LOBRY	Marius
	2 LEPROMPT	Chloé	2 BOUREILLE	Lorena
	3 PIQUANT	Kerrien	3 MARTINET	Théophile
	4 BENAC	Thaïs	4 GENIN	Thibault
	5 LONGO-BOSSY	Emilio	5 ZORER	Hugo
Total du troisième tiers	10			
<b>Total membres du CA</b>	<b>30</b>		<b>Quorum (moitié + 1) : 16 (3)</b>	

**Rappel :**

- (1) ou, le cas échéant, l'adjoint désigné par le chef d'établissement, en cas de pluralité d'adjoints.  
(2) le plus ancien (par l'ancienneté dans le poste au niveau de son affectation dans l'établissement)  
(3) Si ce quorum n'est pas atteint, le conseil d'administration est convoqué en vue d'une nouvelle réunion, qui doit se tenir dans un délai minimum de huit jours et maximum de quinze jours ; il délibère alors valablement, quel que soit le nombre des membres présents. En cas d'urgence, ce délai peut être réduit à trois jours.

**COMMISSION PERMANENTE DES E.P.L.E.**

Année scolaire 2015-2016

Nom Etablissement : Lycée de Saint-Just - 21, rue des Farges - 69321 LYON Cedex 05

Type : LGT

QUALITE	TITULAIRES		SUPPLEANTS (1)	
	Noms	Prénoms	Noms	Prénoms
<b>I – ADMINISTRATION – Membres de droit</b>				
Chef d'établissement, président	<b>1 VAISSIERE</b>	Hélène		
Adjoint au chef d'établissement (2)	<b>2 RICHEZ</b>	Pascal		
Adjoint gestionnaire de l'établissement	<b>3 TRIPIER LARGERON</b>	Annie		
<b>II – ELUS LOCAUX</b>				
Collectivité territoriale de rattachement (3)	<b>1 COSSON</b>	Monique	TETE	Etienne
Total du premier tiers	4			
<b>III – ELUS DES PERSONNELS DE L'ETABLISSEMENT (4)</b>				
Personnels d'enseignement et d'éducation	<b>1 PORTEJOIE</b>	Céline	1 CINQ	Bruno
	<b>2 UBACH</b>	Stéphane	2 GUILHIN	Gilles
	<b>3 LAFAY</b>	Isabelle	3 ESCASSUT	Sylvie
Personnels administratifs, techniques, ouvriers, de service, sociaux et de santé (PATOSS)	<b>1 RASTOLL</b>	Michel	1 AMBARD	Christian
Total du deuxième tiers	4			
<b>IV – ELUS DES PARENTS D'ELEVES (4)</b>				
	<b>1 BURGUNTER</b>	Anne	1 TOLLET	Christine
	<b>2 DELUCE</b>	Laurent	2 TURBET DELOF	Rémi
<b>– ELUS DES ELEVES (4)</b>				
	<b>1 LEPROMPT</b>	Chloé	1 BOUREILLE	Lorena
	<b>2 PIQUANT</b>	Kerrien	2 MARTINET	Théophile
Total du troisième tiers	4			
<b>Total membres de la CP</b>	<b>12</b>	<b>Quorum (moitié + 1) : 7 (5)</b>		

**Rappel :**

- (1) Pour chaque membre titulaire élu de la commission permanente, un suppléant est élu dans les mêmes conditions.
- (2) ou, le cas échéant, l'adjoint désigné par le chef d'établissement, en cas de pluralité d'adjoints.
- (3) Le représentant de la collectivité territoriale de rattachement peut être soit le représentant titulaire de celle-ci, soit son suppléant au CA de l'établissement.
- (4) Les représentants des personnels, des parents d'élèves et des élèves sont élus chaque année en leur sein par les membres titulaires et suppléants du CA appartenant à leurs catégories respectives.
- (5) Si ce quorum n'est pas atteint, la commission permanente est convoquée en vue d'une nouvelle réunion, qui doit se tenir dans un délai minimum de huit jours et maximum de quinze jours ; il délibère alors valablement, quel que soit le nombre des membres présents. En cas d'urgence, ce délai peut être réduit à trois jours.

**CONSEIL DE DISCIPLINE DES E.P.L.E.**

Année scolaire 2015-2016

Nom Etablissement : Lycée de Saint-Just -21, rue des Farges - 69321 LYON Cedex 05

Type : LGT

QUALITE	TITULAIRES		SUPPLEANTS (1)	
	Noms	Prénoms	Noms	Prénoms
<b>I – ADMINISTRATION - Membres de droit</b>				
Chef d'établissement (2)	1 VAISSIERE	Hélène		
Adjoint au chef d'établissement (3)	2 RICHEZ	Pascal		
Adjoint gestionnaire de l'établissement	3 TRIPIER LARGERON	Annie		
Conseiller principal d'éducation (4)	4 SOULIER CHABERT	Martine		
Total du premier tiers	4			
<b>II – ELUS DES PERSONNELS DE L'ETABLISSEMENT(5)</b>				
	1 BIANQUIS	Jérôme	1 LANARD	Renaud
	2 BARNY	Juliette	2 BLANCHET	Alain
	3 MAURY	Patrick	3 DUDERMEL	Olivier
	4 GARCIA	Laurent	4 GEITNER	Vincent
Personnels administratifs, sociaux et de santé, techniques, ouvriers et de service (PATOSS)	1AMBROISE	Catherine	1 MURAT	Marie-Renée
Total du deuxième tiers	5			
<b>III – ELUS DES PARENTS D'ELEVES (5)</b>				
	1 DELHOMME	Marie Pierre	1 LEWI	Lilianne
	2 TURBET DELOF	Rémi	2 DELUCE	Laurent
<b>- ELUS DES ELEVES (5)</b>				
	1 DEVAUREIX	Jean Victor	1 LOBRY	Marius
	2 BENAC	Thais	2 BOUREILLE	Lorena
	3 LONGO BOSSY	Emilio	3 ZORER	Hugo
Total du troisième tiers	5			
<b>Total membres du CD</b>	<b>14</b>	<b>Quorum (moitié + 1) : 8 (6)</b>		

**Rappel :**

- (1) Pour chaque membre élu du conseil de discipline, un suppléant est désigné dans les mêmes conditions.
- (2) Le conseil de discipline est présidé par le chef d'établissement ou, en cas d'absence de celui-ci, par son adjoint.
- (3) ou, le cas échéant, l'adjoint désigné par le chef d'établissement en cas de pluralité d'adjoints.
- (4) Désigné par le conseil d'administration, sur proposition du chef d'établissement.
- (5) Les représentants des personnels, des parents d'élèves et des élèves sont élus chaque année en leur sein par les membres titulaires et suppléants du CA appartenant à leurs catégories respectives.
- (6) Si ce quorum n'est pas atteint, le conseil de discipline est convoqué en vue d'une nouvelle réunion, qui doit se tenir dans un délai minimum de huit jours et maximum de quinze jours ; il délibère alors valablement, quel que soit le nombre des membres présents. En cas d'urgence, ce délai peut être réduit.

**CONSEIL DES DELEGUES POUR LA VIE LYCEENNE**

Année scolaire 2015-2016

**Nom Etablissement** : Lycée de Saint-Just - 21, rue des Farges - 69321 LYON Cedex 05**Type** : LGT

QUALITE	TITULAIRES (1)		SUPPLEANTS (1)			
	Noms	Prénoms	Noms	Prénoms		
<b>I – ADMINISTRATION – Membres de droit</b>						
Chef d'établissement, président (2)	<b>1 VAISSIERE</b>	Hélène				
<b>II - DESIGNES DES PERSONNELS DE L'ETABLISSEMENT (3)</b>						
Personnels d'enseignement d'éducation et d'assistance éducative ou pédagogique (4)	<b>1 PESQUET</b>	Marie Odile				
	<b>2 THEVENET</b>	Jean Paul				
	<b>3 AUDRAS</b>	Damien				
	<b>4 MAURY</b>	Patrick				
	<b>5 VASQUEZ</b>	Jean Michel				
Personnels administratifs, sociaux et de santé, techniques, ouvriers et de service (PATOSS) (4)	<b>1 AMBROISE</b>	Catherine				
	<b>2 SEBEI</b>	Claudie				
	<b>3 MURAT</b>	Marie Renée				
<b>III – ELUS DES PARENTS D'ELEVES (4-5)</b>						
	<b>1 BROUX</b>	Dominique				
	<b>2 DI FERRO</b>	Leslie				
<b>IV – ELUS DES ELEVES (6)</b>						
- 10 représentants (pour 2 ans) (7)	<b>1 SINO</b>	Ulysse	<b>1 POURTIER</b>	Clément		
	<b>2 LONGO-BOSSY</b>	Emilio	<b>2 HAFSOUNI</b>	Donia		
	<b>3 BOUCHE</b>	Manon	<b>3 BOUCHET</b>	Thaïs		
	<b>4 DEVAUREUX</b>	Jean-Victor	<b>4 LOBRY</b>	Marius		
	<b>5 BARRAUD</b>	Ruben	<b>5 LACHAUX</b>	Alexis		
	<b>6 SOLDATI</b>	Emeline	<b>6 LEGRAND</b>	Théodore		
	<b>7 FREBET</b>	Mathieu	<b>7 MERCIER</b>	Marie		
	<b>8 MARTINET</b>	Théophile	<b>8 KERVAREC</b>	Paolo		
	<b>9 ZORER</b>	Hugo	<b>9 GOURGAND</b>	Cléa		
	<b>10 CHERAITI</b>	Khaina	<b>10 PAOLOZZI</b>	Chloé		
<b>Total membres du CVL</b>	<b>21</b>	<b>Total élèves : 10</b>	<b>Total personnels et parents : 10</b>			

**Rappel :**

- (1) Pour chaque élève titulaire, un suppléant est élu dans les mêmes conditions. Lorsque le titulaire élu par l'ensemble des élèves de l'établissement est en dernière année de cycle d'études, son suppléant doit être inscrit dans une classe de niveau inférieur. Un membre suppléant ne peut siéger qu'en l'absence du titulaire. Lorsqu'un membre titulaire cesse d'être élève de l'établissement ou démissionne, il est remplacé par son suppléant pour la durée du mandat restant à courir.
- (2) Le conseil est présidé par le chef d'établissement. Il peut, à son initiative, ou à la demande de la moitié des membres du conseil, inviter à participer à la séance toute personne dont la consultation est jugée utile.
- (3) Les représentants des personnels sont désignés chaque année, pour cinq d'entre eux, parmi les membres volontaires des personnels d'enseignement d'éducation et d'assistance éducative ou pédagogique, et pour trois d'entre eux, parmi les membres volontaires des personnels administratifs, sociaux et de santé, techniques, ouvriers et de service de l'établissement, par le CA du lycée, sur proposition des représentants de leur catégorie au sein du CA.
- (4) Les personnels de l'établissement et les parents d'élèves assistent, à titre consultatif, aux réunions du CVL dont le nombre est égal à celui des élèves.
- (5) Les parents d'élèves sont élus, en leur sein, par les représentants des parents d'élèves au CA.
- (6) Le représentant titulaire siégeant au CA assure les fonctions de vice-président du CVL.
- (7) Les dix représentants des élèves sont élus pour deux ans par l'ensemble des lycéens de l'établissement. Le CVL est renouvelé par moitié tous les ans.

**COMMISSION D'HYGIENE ET DE SECURITE DES E.P.L.E.**

Année scolaire 2015-2016

Nom Etablissement : Lycée de Saint-Just - 21, rue des Farges – 69321 LYON Cedex 05

Type : LGT

Effectifs pris en compte :

QUALITE	TITULAIRES		SUPPLEANTS (1)	
	Noms	Prénoms	Noms	Prénoms
<b>I – ADMINISTRATION – Membres de droit</b>				
Chef d'établissement, président	<b>1 VAISSIERE</b>	Hélène		
Adjoint au chef d'établissement (2)	<b>2 RICHEZ</b>	Pascal		
Adjoint gestionnaire de l'établissement	<b>3 TRIPIER LARGERON</b>	Annie		
Conseiller principal d'éducation (3)	<b>4 SOULIER CHABERT</b>	Martine		
Chef des travaux	<b>5</b>			
<b>II – ELUS LOCAUX</b>				
Collectivité de rattachement	<b>1 COSSON</b>	Monique		
Total du premier tiers	5			
<b>III – PERSONNELS DESIGNES DE L'ETABLISSEMENT (4)</b>				
Personnels d'enseignement	<b>1 GUILHIN</b>	Gilles	1UBACH	Stéphane
	<b>2 DUPLAT</b>	Patrick	2 PILLET	Nicole
Personnels administratifs, sociaux et de santé, techniques, ouvriers et de service (PATOSS) 2 si > 600 élèves 1 si < 600 élèves	<b>1 SEBEI</b>	Claudie	1 ORENES	Sandrine
	<b>2 AMBARD</b>	Christian	2 MURAT	Marie Renée
Total du deuxième tiers	4			
<b>IV – PARENTS D'ELEVES DESIGNES (5)</b>				
	<b>1 LACHENAL CHEVALLET</b>	Michaël	1 BURGUNTER	Anne
	<b>2 TURBET DELOF</b>	Rémi	2 DI FERRO	Leslie
<b>– ELEVES DESIGNES (6)</b>				
	<b>1 PIQUANT</b>	Kerrien	1 MARTINET	Théophile
	<b>2 LONGO BOSSY</b>	Emilio	2 BOUREILLE	Lorena
Total du troisième tiers	4			
<b>V – EXPERTS (7)</b>				
Médecin de prévention	<b>1</b>			
Médecin de l'éducation nationale	<b>1 LALANNE</b>	Dominique		
Infirmière	<b>1 AMBROISE</b>	Catherine		
<b>VI – ACMO DESIGNÉ (8)</b>	<b>1</b>			
<b>Total membres de la CHS</b>	<b>15</b>			

**RAPPEL :**

- (1) Il est désigné autant de membres suppléants que de membres titulaires pour les représentants du personnel, des parents d'élèves et des élèves.
- (2) L'adjoint au chef d'établissement assiste de droit aux réunions de la CHS. En cas d'empêchement du chef d'établissement, il en assure la présidence. Lorsqu'il n'assure pas la présidence, l'adjoint au chef d'établissement n'a pas de voix délibérative.
- (3) siégeant au CA.
- (4) Les représentants du personnel sont désignés par les membres représentants des personnels au CA, parmi les électeurs des collèges de personnel au CA.
- (5) Désignés au sein du CA par les représentants des parents d'élèves qui y siègent.
- (6) Désignés au sein du conseil des délégués pour la vie lycéenne par ces derniers.
- (7) Ces personnes assistent de droit aux séances de la CHS en qualité d'expert. Elles n'ont donc pas de voix délibérative.
- (8) Agent chargé de la main d'œuvre des règles d'hygiène et de sécurité, désigné par le chef d'établissement.

**COMMISSION D'APPEL D'OFFRES**Année scolaire 2015-2016

Nom Etablissement : Lycée de Saint-Just - 21, rue des Farges - 69321 LYON Cedex 03

Type : LGT

**COMMISSION D'APPEL D'OFFRES DE L'EPLÉ**

<b>Membres avec voix délibérative</b> (Article 22 du code des marchés publics)				
QUALITE	TITULAIRES		SUPPLEANTS	
	Noms	Prénoms	Noms	Prénoms
<b>I - PRESIDENT (1-3)</b>	<b>1 VAISSIERE</b>	<b>Hélène</b>		
<b>II – DESIGNES (2 -4)</b>	<b>1 RASTOLL</b>	<b>Michel</b>	1 AMBARD	Christian
	<b>2 MARTIN</b>	<b>Francis</b>	2	
	<b>3 DUDERMEL</b>	<b>Olivier</b>	3 LAFAY	Isabelle
	<b>4 GILARDOT</b>	<b>Anne Christine</b>	4 BENAC	Thaïs

Rappel :

(1) *Président : représentant légal de l'établissement ou son représentant (paragraphe I - 6°).*

(2) *2 titulaires et 2 suppléants à 4 titulaires et 4 suppléants du conseil d'administration, désignés par celui-ci (paragraphe I – 6° et II).*

(3) *En cas de partage égal des voix, le président a voix prépondérante (paragraphe IV).*

(4) *Si l'adjoint-gestionnaire est aussi agent comptable, il est impossible de le désigner en tant que membre délibérant car celui-ci n'a qu'une voix consultative (Article 23 – paragraphe II).*

(5)

<b>Membres avec voix consultative</b> (Article 23 du code des marchés publics)				
1. Un ou plusieurs membres du service technique compétent du pouvoir adjudicateur ou d'un autre pouvoir adjudicateur pour suivre l'exécution des travaux ou effectuer le contrôle de conformité lorsque la réglementation impose le concours de tels services ou lorsque le marché porte sur des travaux subventionnés par l'Etat ( <i>paragraphe I – 1°</i> ) ; 2. Des personnalités désignées par le président de la commission en raison de leur compétence dans la matière qui fait l'objet de la consultation ( <i>paragraphe I – 2°</i> ) : le chef de travaux, le chef de cuisine... Lorsqu'ils y sont invités par le président de la CAO ( <i>paragraphe II</i> ) : 3. L'agent comptable de l'EPLÉ, 4. un représentant du directeur général de la concurrence, de la consommation et de la répression des fraudes. Leurs observations sont consignées au procès-verbal.				

**REPRESENTATION DE L'EPLÉ A LA CAO DU GROUPEMENT DE COMMANDES avec lequel il conventionne**

<b>Membres avec voix délibérative</b> (Article 8 du code des marchés publics)				
QUALITE	TITULAIRE (2)		SUPPLEANT (2)	
	Nom	Prénom	Nom	Prénom
(1)	<b>1 RASTOLL</b>	Michel	1 AMBARD	Christian

Rappel :

(1) *Un représentant de la CAO de chaque membre du groupement (c'est-à-dire de l'EPLÉ), élu parmi ses membres ayant voix délibérative (paragraphe III – 2°)*

(2) *Pour chaque membre titulaire, un membre suppléant peut être prévu (paragraphe III).*